



Au cœur
de vos droits

Association québécoise
Plaidoyer-Victimes



Rapport
annuel 2017
2018

Sommaire

- 1** **Mot de la présidente...** 3
- 2** **Mot de la directrice générale...** 4
- 3** **À propos de l'AQPV...** 5
 - La mission
 - Les objectifs
 - Le conseil d'administration
 - L'équipe de travail
 - Les bénévoles
- 4** **Vie associative...** 6
 - Les membres par catégorie
 - Les membres par région administrative
 - Les membres selon le milieu de pratique
- 5** **Bilan des activités 2017-2018...** 8
 - Représentation et défense des droits
 - Informations aux victimes
 - Sensibilisation
 - Formation
 - Concertation et partenariats
 - Communications
 - Consultations et échanges
 - Participation à des activités
- 6** **Ressources et dépenses...** 22
- 7** **Ministères subventionnaires en 2017-2018...** 23

Mot de la présidente

La Charte canadienne des droits des victimes (CCDV) a été adoptée depuis trois ans déjà. En 2020, elle fera l'objet d'une évaluation par une commission parlementaire. Ce sera l'occasion de porter un regard critique sur sa mise en œuvre et sur les efforts consentis, partout au Canada, par les divers organismes et instances qui ont des obligations à l'endroit des victimes.

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) a tenu à apporter sa contribution pour que cette Charte soit mieux connue et, ce faisant, pour que les victimes aient un meilleur accès aux droits qui leur sont reconnus. Cela s'est traduit dans un projet qui, au cours de la dernière année, a permis d'offrir des sessions de formation à près de 200 professionnels œuvrant dans le réseau d'aide aux victimes et dans divers organismes impliqués dans le système de justice pénale.

Ces rencontres nous ont appris que la CCDV était peu connue par l'ensemble des participants. La plupart d'entre eux n'avaient pas reçu d'information sur le contenu et la portée de la Charte elle-même. Elle n'avait pas fait l'objet de discussion ou d'une réflexion dans leurs milieux de travail. Ils avaient reçu peu de renseignements concernant les modifications au Code criminel et à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, lesquelles visaient à bonifier et à renforcer les droits des victimes encadrés dans la Charte. En somme, on peut dire que cette Charte était passée inaperçue. Il fallait donc la mettre à l'ordre du jour !

Avec le recul, on peut dire que ces sessions de formation ont été des lieux d'échanges pour réexaminer les fondements et l'émergence des droits des victimes, pour mettre en contexte l'importance de la CCDV et pour identifier les principaux enjeux liés à sa mise en œuvre. Ces thèmes ont suscité beaucoup d'intérêt. L'expertise des participants, la qualité et la richesse des échanges, et la diversité des milieux de pratique ont alimenté notre réflexion. Dans la seconde phase de ce projet, ces contributions seront utiles pour élaborer et diffuser de meilleurs outils d'information à l'intention des victimes, du public et des intervenants.

Au cours des derniers mois, l'AQPV a accompli beaucoup de travail pour comprendre plus concrètement comment les organismes s'acquittent de leurs obligations à l'endroit des victimes. L'analyse de nombreux documents, les discussions avec les participants lors des sessions de formation et les consultations avec différents partenaires nous ont permis d'identifier des lacunes importantes dans la transmission de l'information, dans la mise en place de mesures et programmes censés répondre aux besoins des victimes. Nous avons pu constater qu'il reste un important travail à faire pour que les dispositions qui enchâssent les droits des victimes soient mieux connues et comprises. Il importe aussi que les instances provinciales qui ont des responsabilités envers les victimes définissent plus clairement leurs obligations. S'inspirant de ce qui a été fait dans les organismes relevant du gouvernement fédéral, elles doivent mettre en place des mécanismes permettant aux victimes d'exercer les recours prévus dans la Charte lorsque leurs droits sont lésés ou bafoués. Ces conditions ne sont pas présentes actuellement, et cela affaiblit considérablement la portée de la Charte.

Quel sera le bilan dans deux ans ? La CCDV aura-t-elle favorisé un meilleur traitement des victimes dans le système de justice ? Aura-t-elle contribué à l'amélioration des pratiques à leur endroit ? Pour le moment, les résultats sont mitigés et les avancées, difficiles à jauger. L'échéancier est court et il n'y a pas de temps à perdre. À l'AQPV, nous l'avons bien compris et nous n'avons pas hésité à mettre l'épaule à la roue. Merci à Marie-Hélène, à toute l'équipe, à mes collègues du conseil d'administration et aux nombreux partenaires qui ont été nos alliés. Cet ambitieux projet est au cœur de notre mission et nous le poursuivrons avec la même détermination au cours de la prochaine année.

Arlène Gaudreault

Mot de la directrice générale

C'est un peu essoufflée que l'équipe de l'AQPV termine l'année 2017-2018. Quelle année ! Un nouveau projet s'est amorcé, *Parents branchés : pour des relations amoureuses sans cyberviolence*, et, pour le mener à bien, une chargée de projet, Anaïs Danel, a été engagée. Un comité consultatif a été mis en place et l'AQPV a pu compter sur la précieuse collaboration de nombreux partenaires, tels que plusieurs services de police, le DPCP, le service Côté Cour, des centres de recherche, LigneParents, pour ne nommer que ceux-là. C'est un gage de succès de travailler avec ceux et celles qui détiennent des expertises différentes, mais combien complémentaires ! Et que dire de l'expertise parentale ! Près d'une soixantaine de parents ont été rencontrés dans le cadre de groupes de discussion afin de bien cerner leurs besoins. Plusieurs outils d'information ont été développés en cours d'année et toute l'équipe en est fière. Le projet se poursuit en 2018-2019 en vue d'offrir une trousse d'information aux parents sur cette question.

L'information destinée aux victimes a été au cœur des activités de l'Association au cours des dernières années. La série *Droits et recours des victimes d'actes criminels* s'est enrichie, en 2017, du guide « Quand la victime est mineure ». Cette série, amorcée en 2013, compte maintenant quatre guides sur le parcours des victimes dans le système de justice pénale. Nous pouvons dire, en toute modestie : mission accomplie ! Un sondage réalisé en cours d'année portant sur la satisfaction des utilisateurs des guides indique qu'ils sont appréciés et utiles. Certains d'entre eux servent également dans l'enseignement, tant au niveau collégial qu'universitaire. Là encore, nous pouvons remercier les nombreux collaborateurs qui ont été sollicités au cours des dernières années et qui ont généreusement transmis leur expertise.

Quant au programme de formation, il a rejoint un peu plus de 250 intervenantes et intervenants en 2017-2018. Les formations sont aussi des opportunités de partenariats et de collaborations enrichissantes. Pensons à la formation *Les victimes face au système de justice : le connaître pour mieux intervenir*, à laquelle participent les services aux victimes du Service correctionnel du Canada et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Pour la formation *Le système de justice pénale pour les adolescents : le connaître pour mieux intervenir auprès des victimes*, c'est un organisme Équijustice et le DPCP qui collaborent avec l'AQPV. Toutes ces contributions sont une grande richesse pour l'Association, ses membres et les victimes d'actes criminels.

Au cours de la dernière année, le souci de diffuser une information juste et claire sur les droits des victimes s'est accentué avec le travail de vulgarisation des droits reconnus dans la Charte canadienne des droits des victimes. Les victimes doivent connaître leurs droits afin de pouvoir les revendiquer ! Et c'est notre mission de les accompagner en ce sens. Les documents et outils de sensibilisation développés sont accessibles sur le site Internet de l'Association. D'ailleurs, des travaux ont été entrepris au cours de la dernière année afin que ce dernier soit plus convivial et davantage accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles. Nous aurions aimé vous présenter le fruit de la refonte en cette fin d'année, mais d'autres dossiers nous ont occupés, comme le présent rapport d'activités en témoigne.

Toutes ces réalisations sont possibles grâce à l'engagement, au professionnalisme et à la fidélité des membres de l'équipe de l'Association. Merci à Katia Leroux, agente de recherche et d'information, et plus encore ! Merci à Marisa Canuto, coordonnatrice de projets. Merci aussi à Jean-Wilfrid Etienne, adjoint administratif en remplacement d'un congé sans solde. Jean-Wilfrid a su prendre le train en marche, sans que nous ne sentions de secousses ! Bon congé de maternité à Anaïs, qui nous quitte déjà, mais qui sera de retour l'année prochaine. Un grand merci aussi à Arlène Gaudreault, qui transmet sa passion pour la défense des droits des victimes et qui n'abandonne jamais ni un dossier, ni une victime. Merci aux membres du conseil d'administration pour leur support et leur expertise. Un merci tout particulier à Lise Poupart, toujours à nos côtés, et dont l'expertise nous est si précieuse.

L'AQPV fêtera ses 35 ans en 2019. C'est un rendez-vous auquel vous êtes d'ores et déjà toutes et tous conviés !

Marie-Hélène Blanc

À propos de l'AQPV

La mission

La mission de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) est de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des victimes d'actes criminels. Depuis près de 35 ans, l'AQPV organise des activités de sensibilisation et produit des outils d'information juridique vulgarisée. Elle met en œuvre un programme annuel de formation destiné aux personnes qui accompagnent les victimes dans leur rétablissement et leur parcours dans le système de justice. L'Association milite pour les droits et les intérêts collectifs des victimes d'actes criminels tant auprès des instances provinciales que fédérales. Elle offre des services de référence aux victimes, adultes et mineures, et à leurs proches.

Les objectifs

- Sensibiliser et informer les victimes d'actes criminels et leurs proches sur leurs droits et leurs recours.
- Représenter les intérêts et préoccupations des victimes d'actes criminels et de leurs proches auprès de diverses instances afin que leurs droits soient reconnus et respectés.
- Développer une meilleure compréhension de la victimisation criminelle, de ses impacts et des besoins des victimes et de leurs proches.
- Alimenter la réflexion sociale sur les enjeux liés à l'aide aux victimes et à la reconnaissance de leurs droits.
- Mobiliser différents partenaires dans la promotion des droits et des intérêts des victimes.

Le conseil d'administration

Au cours de l'année 2017-2018, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises en assemblée ordinaire.

Arlène Gaudreault	Présidente
Lise Poupart	Vice-présidente
Fabien Michaud	Trésorier
Claude Bussières	Administrateur
Mylène Gauthier	Administratrice
Sylvie Gravel	Administratrice
Marie-Eve Lamoureux	Administratrice
Cindy Laroche	Administratrice
Manon Monastesse	Administratrice

L'équipe de travail

Marie-Hélène Blanc	Directrice générale
Marisa Canuto	Coordonnatrice de projets
Katia Leroux	Agente de recherche et d'information
Dorra Sediri	Adjointe administrative
Jean Wilfrid Etienne	Adjoint administratif (remplacement de congé sans solde)
Anaïs Danel	Chargée de projet (contractuelle)

Les bénévoles

En 2017-2018, l'Association a recruté plusieurs bénévoles par le biais du Centre d'action bénévole de Montréal. Les bénévoles sont d'une aide précieuse pour plusieurs tâches et toute l'équipe bénéficie de leurs talents. Tous nos remerciements à Claire, Ève, Marine, Jaimie, Sonia et François! Aussi, nous avons eu le plaisir d'accueillir une stagiaire, Andréa Welvaert, de l'École des sciences criminologiques de l'Université libre de Bruxelles, pour un stage de 300 heures. Une belle expérience pour elle comme pour l'équipe!

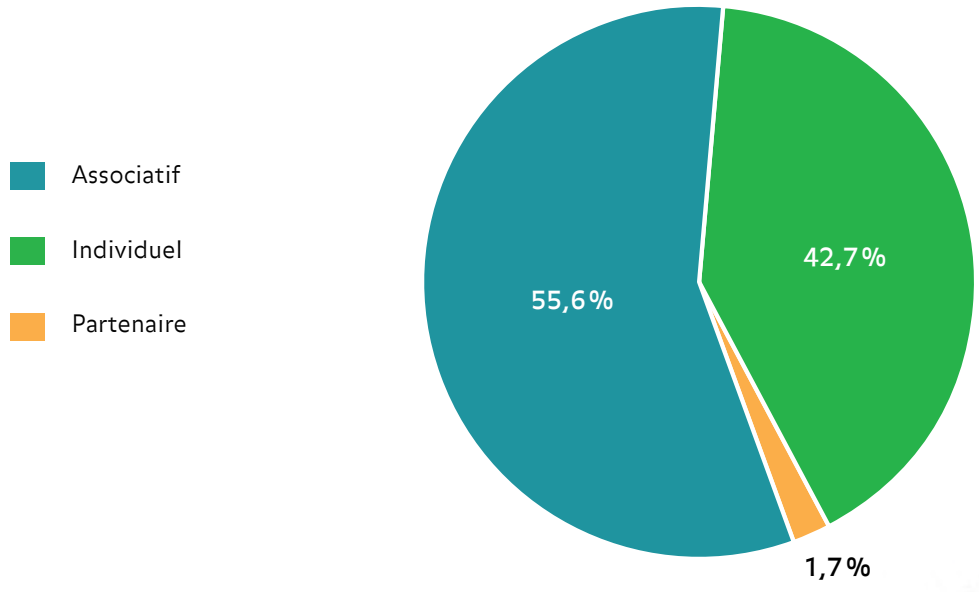
Vie associative

L'Association est forte de la présence de ses membres (organismes ou individus) qui proviennent de toutes les régions du Québec et qui œuvrent majoritairement dans le domaine de l'aide aux victimes. Grâce à leur appui, elle peut poursuivre sa mission et ses objectifs.

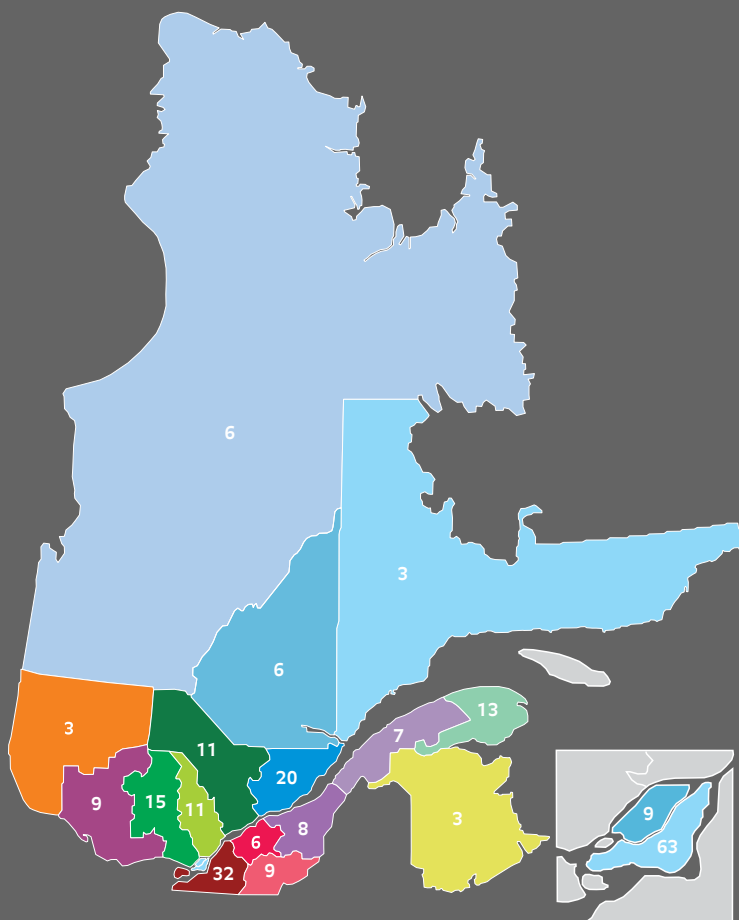
Les membres par catégorie

Au 31 mars 2018, l'Association comptait 234 membres, incluant 79 nouvelles adhésions. Les membres associatifs (organismes à but non lucratif et organisations communautaires) représentaient 55,6% du membership de l'Association. Les membres individuels comptaient pour 42,7% et les membres partenaires (organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, associations professionnelles et corporations privées), quant à eux, constituaient 1,7%.

Pourcentage (%) de membres par catégorie



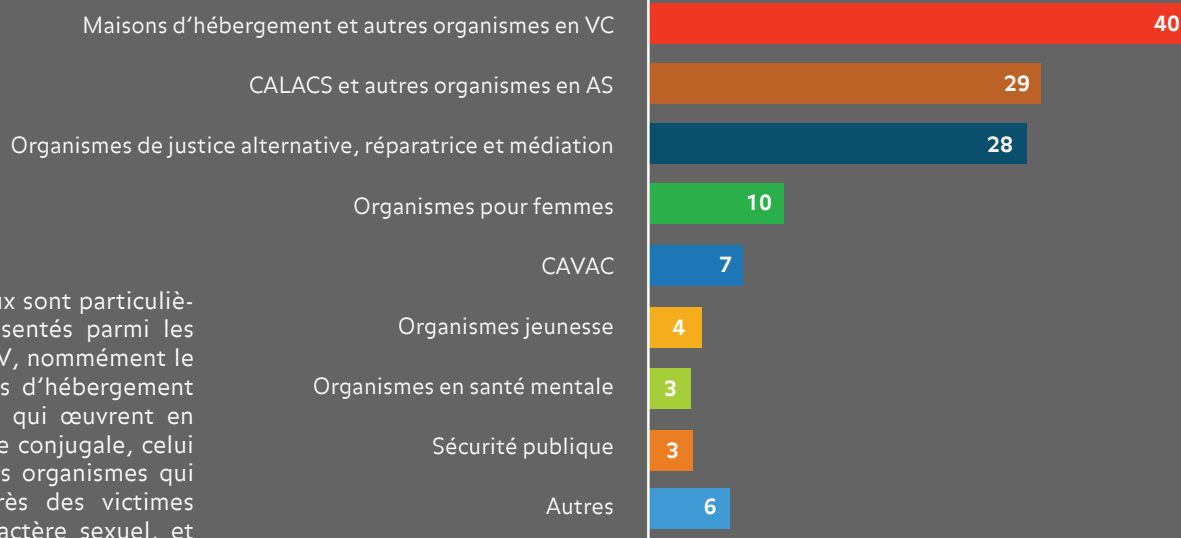
Les membres par région administrative



Région administrative	Total	Pourcentage
Montréal	63	26,9%
Montérégie	32	13,7%
Capitale-Nationale	20	8,6%
Laurentides	15	6,4%
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	13	5,6%
Mauricie	11	4,7%
Lanaudière	11	4,7%
Laval	9	3,9%
Estrie	9	3,9%
Outaouais	9	3,9%
Chaudière-Appalaches	8	3,4%
Bas-Saint-Laurent	7	3,0%
Centre-du-Québec	6	2,6%
Nord-du-Québec	6	2,6%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	2,6%
Abitibi-Témiscamingue	3	1,3%
Côte-Nord	3	1,3%
Hors-Québec (Nouveau-Brunswick et France)	3	1,3%

Bien qu'un nombre important de membres proviennent de Montréal, le caractère provincial de l'Association se reflète bien dans la répartition de ses membres dans l'ensemble des régions du Québec.

Les membres selon le milieu de pratique*



Trois grands réseaux sont particulièrement bien représentés parmi les membres de l'AQPV, notamment le réseau des maisons d'hébergement et des organismes qui œuvrent en matière de violence conjugale, celui des CALACS et des organismes qui interviennent auprès des victimes d'agressions à caractère sexuel, et celui des organismes de justice alternative et réparatrice.

* Membres associatifs et membres partenaires

Bilan des activités 2017-2018

Représentation et défense des droits

L'AQPV défend les droits et les intérêts collectifs des victimes d'actes criminels auprès de différentes instances, tant au Québec qu'au Canada. Par ses représentations et son action militante, l'Association contribue à l'amélioration des politiques, des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention.

Former et informer sur la Charte canadienne des droits des victimes

Les activités destinées à faire connaître les dispositions de la Charte canadienne des droits des victimes (CCDV) se sont poursuivies tout au long de l'année 2017-2018. Plusieurs sessions de formation se sont tenues à travers le Québec, soit à Montréal, Châteauguay, Trois-Rivières, Nicolet, Chicoutimi et Rimouski.

Quelques chiffres sur la formation sur la CCDV

Nombre de sessions	10
Nombre de personnes participantes	172
Nombre d'organismes représentés	83

« La mise en œuvre de la Charte canadienne des droits des victimes : réflexions sur le travail qui nous attend »

Un texte d'Arlène Gaudreault paru dans *Actualités Justice*, la revue de l'Association canadienne de justice pénale, vol. 32, n° 3 (octobre 2017)

JUSTICE
ACTUALITÉS  REPORT

Disponible en ligne au <https://goo.gl/Lz9SiH>



La présidente Arlène Gaudreault lors de l'atelier consacré à la Charte canadienne des droits des victimes dans le cadre du 38^e Congrès de la Société de criminologie du Québec, Saint-Sauveur, 9 novembre 2017.

L'AQPV a aussi développé en cours d'année des outils d'information pour les victimes et leurs proches et pour les personnes qui interviennent auprès d'eux. Une affiche résumant les droits conférés par la CCDV et un calendrier 2018 détaillant la manière dont ces droits s'opérationnalisent dans le système de justice pénale et dans le système correctionnel et des libérations conditionnelles ont été produits (voir la section Informations aux victimes, p. 11). En outre, les détails relatifs au droit de déposer une plainte en cas de non-respect de ces droits ont été intégrés au site Internet de l'AQPV.

Les travaux qui ont mené à la production des outils ont mis en lumière l'ampleur des efforts à déployer pour que soit mis en œuvre ce texte de loi. Ils ont aussi fait ressortir la nécessité d'interpeller les différents acteurs qui œuvrent auprès des victimes à chaque étape de leur parcours dans le système de justice afin qu'ils développent des mécanismes qui permettent à celles-ci de bénéficier des droits qui leur sont conférés par la Charte et d'exercer des recours lorsqu'elles estiment qu'il n'ont pas été respectés.

La représentation par un avocat indépendant lors des audiences sur la communication des dossiers de tiers – Un droit qui doit être reconnu au Québec

En février 2018, la présidente de l'AQPV, Arlène Gaudreault, a produit et transmis à la ministre de la Justice du Québec un document d'analyse portant sur la représentation par un avocat indépendant lors des audiences sur la communication des dossiers de tiers. Depuis l'adoption du projet de loi C-32, Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes et modifiant certaines lois, le droit à un avocat pour représenter les intérêts des plaignants et témoins lors des audiences sur la communication des dossiers de tiers est expressément reconnu dans le Code criminel. Le législateur y a aussi introduit l'obligation pour les juges d'en informer les plaignants ou les témoins, selon le cas.

Au cours des dernières années, plusieurs provinces sont allées de l'avant et ont fait en sorte que leur programme d'aide juridique serve à financer les frais de représentation des avocats qui interviennent dans ces audiences, et ce, sans tenir compte du statut financier des plaignants ou des témoins. Au Québec, nombre d'intervenantes et d'intervenants qui travaillent auprès des victimes ne sont pas informés de l'existence de ce droit ni des obligations qui incombent aux juges depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits des victimes.

Dans le document transmis, M^{me} Gaudreault fait valoir qu'il est définitivement temps d'agir pour que les victimes et les personnes qui interviennent auprès d'elles soient informées de l'existence de ce droit et que les personnes concernées puissent s'en prévaloir pleinement. L'AQPV demande au ministère de la Justice du Québec de mettre en place les mesures nécessaires permettant de financer les frais liés aux conseils juridiques et à la représentation d'un avocat indépendant dans les



causes d'infractions sexuelles lors d'une demande de communication des dossiers de tiers en vertu de l'article 278.3 du Code criminel.

L'Association poursuit les représentations dans ce dossier. Le document d'analyse est disponible au www.aqpv.ca

Commentaires sur les dépliants du ministère de la Justice du Québec pour les victimes d'actes criminels

En février 2018, l'AQPV a fait parvenir au ministère de la Justice du Québec (MJQ) plusieurs commentaires sur les contenus des quatre dépliants de la série «Victimes d'actes criminels» disponibles sur le site Internet du MJQ. La révision de ces dépliants est devenue nécessaire compte tenu des importants changements législatifs survenus au cours des dernières années. L'AQPV, forte de son expérience en information sur les procédures dans le système de justice, a offert sa collaboration pour cette mise à jour. Comme l'a écrit la présidente de l'AQPV, Arlène Gaudreault : «Améliorer et optimiser l'information que l'on met à la disposition des victimes d'actes criminels et de leurs proches afin qu'elle soit plus précise, plus près de ce qui se fait sur le terrain et plus accessible, c'est une façon de concrète de "donner vie" au droit à l'information.»

L'appui au contrôle des armes

Suite au démantèlement, en 2012, du registre canadien des armes à feu et face à l'érosion des mesures de contrôle au Canada au cours des dernières années, l'AQPV a sou-

tenu les positions que le Québec a prises et les gestes concrets qu'il a posés pour réaffirmer l'importance de mieux protéger les citoyens contre la violence armée, sous toutes ses formes. L'Association a à cet effet appuyé le projet de loi n° 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu, adopté en juin 2016.

En octobre 2017, sous l'initiative de PolySeSouvient, l'AQPV a transmis des recommandations au ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre de la consultation publique sur la réglementation de la nouvelle Loi sur l'immatriculation des armes à feu du Québec. Aussi, en novembre 2017, elle écrivait au ministre de la Sécurité publique du Canada afin de lui rappeler la promesse électorale de révoquer la plupart des affaiblissements effectués par le gouvernement précédent alors qu'aucun processus législatif n'était encore entamé.

Depuis, le projet de loi C-71, Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu, a été déposé et l'AQPV a déjà transmis quelques recommandations au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes.



Le 15 mars 2018, l'AQPV organisait dans ses bureaux une séance d'information en collaboration avec la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DIVAC). La rencontre a permis de faire connaître aux personnes participantes les changements apportés au régime depuis le dépôt du plan d'action de la DIVAC en décembre 2016. Un grand merci à M^{mes} Odette Guertin et Hajavola Andriambintsoa, respectivement directrice et agente d'information à la DIVAC, pour leur présentation et leur ouverture à répondre aux nombreuses questions !

Informations aux victimes

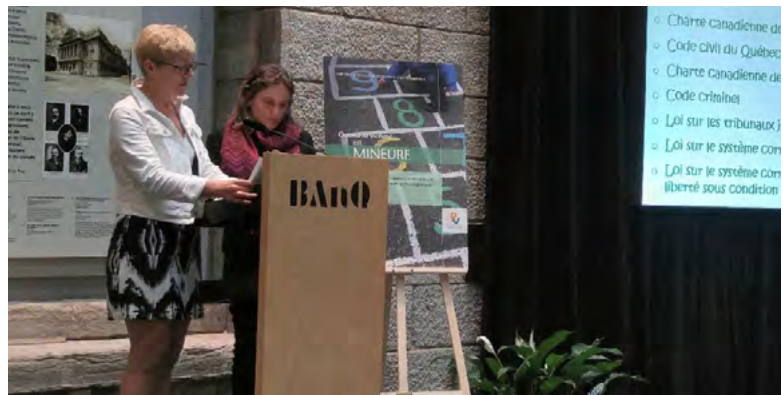
L'AQPV propose aux victimes et à leurs proches de nombreux outils pour les aider à obtenir soutien et réparation et à exercer leurs droits et recours. Des outils qui intéresseront aussi toutes personnes travaillant de près ou de loin avec des victimes.

La série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*



Des guides pratiques pour les victimes d'actes criminels, leurs proches et les professionnels qui les soutiennent

Le 1^{er} juin 2017 a eu lieu le lancement du quatrième guide de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*, dans le cadre de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels. Une soixantaine de personnes étaient réunies à l'Atrium de BANQ pour assister à la présentation du dernier-né de la série, « Quand la victime est mineure ».



La directrice générale de l'AQPV, Marie-Hélène Blanc, et Katia Leroux, l'agente de recherche et d'information, présentant les contenus du guide.

NOUVEAU GUIDE

Quand la victime est mineure
Nouveauté de la série de guides de l'AQPV
Droits et recours des victimes d'actes criminels

Le 1^{er} juin 2017, l'Association québécoise des victimes de la criminalité (AQVC) présentait au lancement de la semaine des victimes d'actes criminels le nouveau guide de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*. « Quand la victime est mineure » s'adresse directement aux parents, aux proches et à des victimes d'un acte criminel, ainsi qu'aux forces de police, représentants et professionnels de la justice. Le guide est un document de référence pour les professionnels de la justice et les victimes d'actes criminels mineurs. Il offre des conseils et des ressources pour faire valoir leurs droits et leur obtenir le soutien dans les diverses démarches administratives et judiciaires.

Avant même d'être préparé, le guide a été consulté par des professionnels de la justice et des victimes. Le guide a été conçu en tenant compte de ce qui les affecte le plus dans la justice, à savoir ce qui les empêche d'accéder à des services et de participer à la production de la justice. Le guide est donc conçu pour être utile à toutes les victimes d'actes criminels mineurs, et ce, quelle que soit leur situation. Il est conçu pour être accessible à tous les professionnels de la justice et aux victimes d'actes criminels mineurs. Il est conçu pour être utile à toutes les victimes d'actes criminels mineurs, et ce, quelle que soit leur situation. Il est conçu pour être accessible à tous les professionnels de la justice et aux victimes d'actes criminels mineurs.

Le guide détaille le parcours des victimes dans le système de justice et les recours, accessibles et disponibles. Les informations relatives au fonctionnement des divers services sont présentées de façon pratique, avec des conseils et des ressources pour les victimes et leurs proches. Le guide est conçu pour être utile à toutes les victimes d'actes criminels mineurs, et ce, quelle que soit leur situation. Il est conçu pour être accessible à tous les professionnels de la justice et aux victimes d'actes criminels mineurs.

Le guide *Quand la victime est mineure* est un document de référence pour les professionnels de la justice et les victimes d'actes criminels mineurs. Il offre des conseils et des ressources pour faire valoir leurs droits et leur obtenir le soutien dans les diverses démarches administratives et judiciaires.

La parution du guide « Quand la victime est mineure » a fait l'objet d'un article dans l'édition septembre 2017 de l'AFPAD EXPRESS. Ces bulletins mensuels informent des activités courantes de l'AFPAD, en plus d'offrir des articles rédigés par des professionnels et des partenaires du milieu.

L'édition de ce guide en français et en anglais venait clore l'ambitieux projet de la série amorcé en 2013. Au total, quatre guides, tous accessibles en format papier et en ligne, en français et en anglais, ont couvert le parcours des victimes adultes et mineures dans les systèmes de justice applicables aux adultes et aux adolescents et celui des personnes d'immigration récente ou à statut précaire victimes d'un acte criminel au Québec. Près de 4 000 guides ont été distribués à ce jour, et les efforts pour faire connaître la série se poursuivent !

En octobre 2017, un sondage a été mené auprès des utilisateurs des guides de la série. Plus d'une centaine de personnes ont répondu au questionnaire d'appréciation, dont la compilation des réponses confirme la pertinence des guides pour les victimes et pour les intervenantes et les intervenants qui les accompagnent.

« Guides très pratiques pour les personnes victimes et proches. »

« Ce sont des outils précieux, merci ! »

Quelques faits saillants du sondage sur les guides de la série

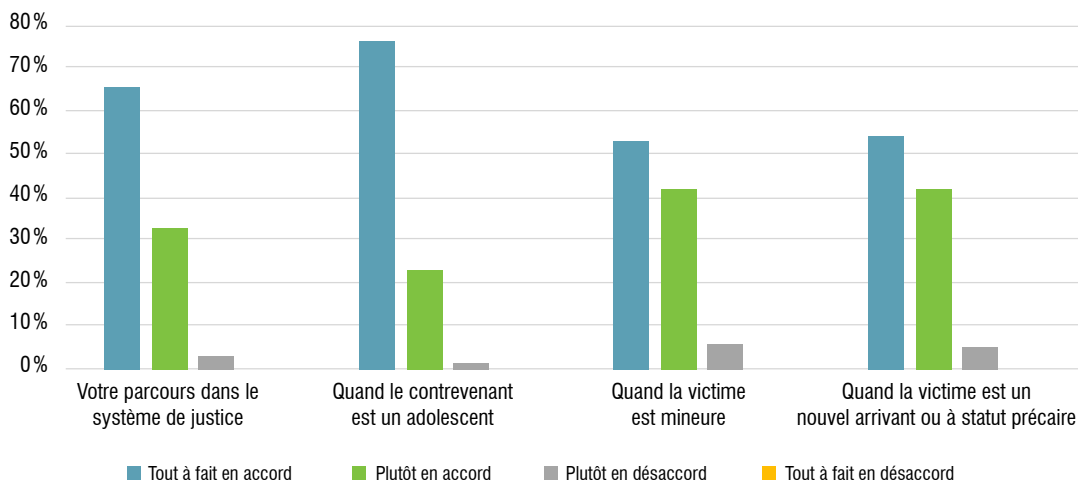
Parmi les personnes s'étant procuré les guides de la série :

- 99% trouvent qu'ils fournissent des informations de base pertinentes sur les étapes du processus judiciaire et sur les droits des victimes.
- 98% trouvent qu'ils guident les victimes dans leurs démarches dans le système judiciaire.
- 99% trouvent qu'ils aident les victimes à comprendre leur rôle dans le système de justice.
- 95% trouvent qu'ils renseignent les victimes sur les recours possibles.
- 100% trouvent qu'ils fournissent des références utiles.
- 99% trouvent qu'ils sont détaillés et concrets.
- 94% trouvent qu'ils sont rédigés dans un langage simple et vulgarisé.
- 99% trouvent qu'ils incluent des informations juridiques fiables.

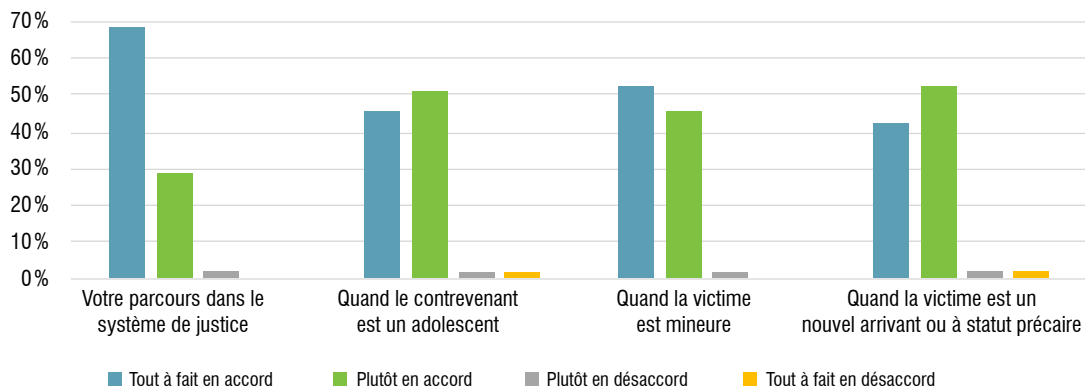
« Les guides de l'AQPV sont excellents, informations pertinentes, accessibles et la présentation de vos documents démontrent votre professionnalisme. Graphisme de toute beauté ! »

« Très bien fait. Accessible. Bien vulgarisé. Bravo ! »

Trouvez-vous que les guides répondent aux besoins d'information des victimes ?



Trouvez-vous que les guides ont été utiles dans le cadre de votre travail ?



L'édition des guides de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels* a été rendue possible grâce au soutien financier de



Des outils sur Charte canadienne des droits des victimes

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte canadienne des droits des victimes (CCDV), l'AQPV a développé deux outils d'information, soit une affiche et un calendrier 2018 destinés aux victimes, à leurs proches et aux intervenantes et intervenants. Ces outils ont été envoyés à plus de 887 organismes à travers le Québec!

Charte canadienne des droits des victimes
 Vous êtes **victime d'un acte criminel**?
 À chaque étape du **processus judiciaire**, vous avez des **droits**.

Droit à L'INFORMATION

Droit à LA PROTECTION

Droit à LA PARTICIPATION

Droit au DÉDOMMAGEMENT

Vos droits ne sont pas respectés?

www.aqpv.ca | 514 526-9037

Financé par le Ministère de la Justice Canada en collaboration avec le Québec

887 ORGANISMES CIBLÉS



AFFICHE

En format 20' x 28', l'affiche est disponible en français et en anglais (recto verso). Elle présente les différents droits conférés aux victimes d'actes criminels par la CCDV.

Calendrier 2018
 Des droits douze mois par année



CALENDRIER

Ce calendrier se veut un aide-mémoire des droits des victimes d'actes criminels. Il se veut aussi un rappel quotidien de l'importance du rôle de l'aide et de l'accompagnement dans la reconnaissance et l'exercice de leurs droits.

Ces outils ont été rendus possibles grâce au soutien financier de

Sensibilisation

Afin de développer, d'approfondir et de diffuser des connaissances sur la situation des victimes d'actes criminels et sur la victimisation criminelle et ses enjeux, l'Association produit des outils d'information et de sensibilisation sur différentes problématiques.

Le projet *Parents branchés : pour des relations amoureuses sans cyberviolence*

Amorcé en juillet 2017, le projet *Parents branchés* s'adresse aux parents d'adolescentes et d'adolescents âgés de 12 à 17 ans. Il a pour objectifs de :

- les sensibiliser aux formes, manifestations et conséquences de la cyberviolence dans les relations amoureuses ;
- les outiller afin qu'ils puissent mieux intervenir auprès de leur jeune qui en vit ;
- les informer des dispositions du Code criminel et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents en matière de cyberviolence en contexte amoureux ainsi que des droits, recours et responsabilités des victimes et des auteurs.

Pour mener à bien le projet, un comité consultatif constitué de personnes et d'organisations détenant une expertise en lien avec la problématique a d'abord été mis sur pied (services d'aide aux victimes, services policiers, DPCP, DPJ, chercheuses, etc.).

Aussi, afin de bien cerner les besoins des parents et de développer des outils adaptés à leur réalité, l'AQPV a organisé de septembre à février plusieurs groupes de discussions dans différentes villes (Montréal, Châteauguay, Labelle et Saint-Nazaire), auxquels 52 parents ont assisté. L'Association a également fait circuler un court sondage sur la question, auquel 556 parents ont répondu.

Ces activités ont permis d'alimenter le développement d'une série de fiches de renseignements sur les thèmes suivants :

- Les formes de cyberviolence au sein des relations amoureuses.
- Les signes qu'un jeune vit de la cyberviolence.
- Les conséquences vécues par les victimes.
- Les accusations criminelles auxquelles un jeune s'expose en exerçant de la cyberviolence en contexte amoureux.
- Les ressources à la disposition des parents.



Les fiches sont disponibles en français et en anglais et accessibles en ligne. Un jeu-questionnaire a aussi été créé afin de tester ses connaissances sur la cyberviolence en contexte amoureux. À ce jour, près de 700 exemplaires de ces outils ont été distribués aux parents.

Parallèlement, l'Association a travaillé à l'édition d'un guide interactif qui approfondira divers aspects de la question et l'illustrera au moyen de capsules animées, tout comme il fournira des conseils pratiques et des ressources aux parents. Ce guide sera disponible à l'hiver 2019.



Le projet *Parents branchés* est rendu possible grâce au soutien financier de



Ministère de la Justice Canada

Formation

L'AQPV offre des formations destinées aux personnes qui œuvrent auprès des victimes. Ces formations sont dispensées par des formatrices et des formateurs ayant une expertise reconnue dans leur domaine. Elles visent à développer les compétences des personnes participantes sur diverses thématiques telles que la victimisation et ses impacts, les besoins des victimes et de leurs proches, et l'accompagnement judiciaire des victimes.

En 2017-2018, **quatre formations** ont été offertes dans **quatre villes du Québec**. Au total, 13 sessions ont été dispensées d'avril 2017 à la fin mars 2018, auxquelles **263 intervenants** ont participé. Ces formations ont été suivies par des personnes œuvrant dans plusieurs organismes tels que les CALACS, les CISSS-CIUSSS, les maisons d'hébergement, les organismes de justice alternative et par des professionnels en pratique privée.

1

LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS: LE CONNAÎTRE POUR MIEUX INTERVENIR AUPRÈS DES VICTIMES

Formatrice: M^{me} Sophie Lamarre
Montréal | 1 et 2 mai 2017
Québec | 25 et 26 septembre 2017

« Grâce à cette formation, je me sens plus outillée à aider, accompagner et informer les jeunes qui sont victimes. »

13
SESSIONS

2

LES VICTIMES FACE AU SYSTÈME DE JUSTICE: LE CONNAÎTRE POUR MIEUX INTERVENIR

Formatrice: M^{me} Anne Couture
Trois-Rivières | 16 et 17 novembre 2017

« Belle formation enrichissante. J'en prendrais encore !! »

3

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS DES VICTIMES: LA CONNAÎTRE POUR AMÉLIORER NOS PRATIQUES

Formatrice: M^{me} Arlene Gaudreault
Trois-Rivières | 3 octobre 2017
Montréal | 17 octobre 2017
Rimouski | 13 novembre 2017
Montréal | 28 mars 2018

« Merci beaucoup pour cette formation qui nous rappelle l'importance des droits des victimes. Bravo ! »

263
PERSONNES
FORMÉES

4

LA THÉRAPIE ORIENTÉE VERS LES SOLUTIONS: OUTIL EFFICACE POUR AIDER LES VICTIMES DE TRAUMA

Formatrice: M^{me} Esther Trudel-Cloutier
Montréal | 4 et 5 mai 2017
Rimouski | 29 et 30 mai 2017
Québec | 12 et 13 juin 2017
Québec | 2 et 3 octobre 2017
Trois-Rivières | 6 et 7 novembre 2017
Montréal | 19 et 20 mars 2018

« Merci, formation excellente. C'est une nouvelle vision très concrète. C'est inspirant. »

NOUVEAUTÉ

Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées : s'outiller pour protéger les enfants

L'AQPV a collaboré en cours d'année avec Lorraine Derocher, sociologue, chargée de cours à l'Université de Sherbrooke et membre du Centre de recherche sur l'enfance et la famille (McGill) pour la mise sur pied d'une nouvelle formation qui vise à éclairer les intervenantes et les intervenants sur un sujet qui suscite plusieurs questionnements : les sectes religieuses et les communautés fermées. D'une durée de deux jours, la formation a été reconnue par l'OPQ et l'OTSTFQ et sera offerte dans plusieurs villes du Québec au cours de l'année 2018-2019.

Cette formation, unique au Québec, permettra aux personnes participantes de mieux comprendre le phénomène sectaire, cerner le type de victimisation propre à ce milieu et intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées lorsque des enfants sont à risque de danger ou qu'ils sont victimes d'abus ou de négligence.



Concertation et partenariats

L'AQPV développe et maintient des liens avec un ensemble d'organisations en siégeant sur des instances décisionnelles ou en participant activement à des tables de concertation, comités et groupes de travail régionaux, provinciaux et nationaux. En 2017-2018, les activités se sont poursuivies.

- Membre du **Comité consultatif sur la recherche sur les trajectoires de jeunes victimes et de jeunes témoins d'actes criminels au Québec**, coordonné par le Bureau international des droits des enfants. Le rapport « Paroles de jeunes et participation au processus de justice : trajectoires judiciaires de victimes et de témoins d'actes criminels au Québec » a été présenté le 28 mars 2018 lors du Forum organisé par le Bureau sur le thème « Participation de l'enfant au processus de justice : où en sommes-nous? »
- Membre de la **Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal (TCACSM)**. En plus de participer aux rencontres durant l'année, l'AQPV a aussi collaboré à la nouvelle et troisième édition du *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*. Le 24 mai 2017, plusieurs représentantes de l'AQPV étaient également présentes à la journée annuelle de formation de la TCACSM consacrée à la réalité des victimes d'agression sexuelle autochtones à Montréal.
- Membre de la **Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM)**. Le 20 avril 2017, la directrice générale a assisté à la 3^e journée de réflexion sur les tribunaux spécialisés organisée par la TCVCM.
- Membre de l'équipe **TRAJETVI** (trajectoires de vie, de violence et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale en contextes de vulnérabilité) en tant que partenaire communautaire. L'Association a participé à la rencontre annuelle des membres les 2 et 3 novembre 2017. Ses représentantes sont également membres de la Cellule Trajectoires de recherche d'aide et de recours aux services et de la Cellule Femmes et justice.
- Membre du **Comité organisateur de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels**. Le mandat de ce Comité est de fournir des suggestions, des conseils et un appui au Centre de la politique concernant les victimes pour élaborer le programme, planifier des activités et promouvoir la Semaine. La présidente Arlène Gaudreault participe à plusieurs conférences téléphoniques et discussions en cours d'année.
- Membre du **Comité consultatif national sur les victimes**. La présidente siège sur ce comité dont le mandat est d'agir comme groupe consultatif auprès du Centre de la politique concernant les victimes de Justice Canada, du Bureau national pour les victimes d'actes criminels, de Sécurité publique Canada, du Service correctionnel du Canada et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

- Membre du comité aviseur de la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** pour le projet «Accroître l'accès des femmes immigrées et racisées à la justice pénale en matière d'agression sexuelle». Les objectifs du projet sont d'accroître les connaissances des femmes issues de l'immigration en matière d'agression sexuelle à travers le développement d'outils d'éducation aux droits et aux recours en matière de justice pénale et par l'élaboration d'une formation. Deux rencontres ont été tenues au cours de l'année 2017-2018.
- Membre du **Comité consultatif** du projet de recherche « Les cyberviolences dans les relations intimes en contexte de séparation : une synthèse des connaissances pour mieux comprendre le phénomène et orienter les actions », dirigé par Mylène Fernet (UQAM) et financé par le Fonds de recherche Société et culture. Ce comité de travail doit formuler des actions à mettre en place suite à la recension des écrits sur les cyberviolences auprès des adolescentes et des femmes.
- Membre du **Comité d'implantation stratégique pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées des communautés culturelles**. Les membres du Comité travaillent actuellement au développement des contenus du colloque 2018 qui portera sur les interventions face à la maltraitance envers les personnes âgées des communautés culturelles.
- Membre du **Comité de suivi multiorganisme sur les violences basées sur l'honneur**. Au cours de la dernière année, les rencontres des membres se sont poursuivies.
- Membre du **Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**. La lutte pour le rehaussement du financement des organismes qui œuvrent en défense collective des droits et la mobilisation contre les mesures d'austérité imposée au réseau communautaire ont été les principaux dossiers à l'agenda du RODCD. L'AQPV a participé aux rencontres et a joint la campagne « Engagez-vous pour le communautaire ».
- Membre du **Groupe de travail provincial « Législation, politiques et services (LPS) répondant à la violence envers les femmes en situation de handicap et les femmes sourdes »**. Ce comité a été mis en place par le Réseau d'Action des Femmes Handicapées Canada et suit les travaux du projet LPS qui sert à concevoir des stratégies d'intervention coordonnées afin de mieux répondre aux besoins des femmes victimes de violence systémique secondaire en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. La directrice Marie-Hélène Blanc a aussi participé à la Table ronde pour l'action inclusive et le réel changement organisée le 28 mars 2018 sur le thème « En Action pour contrer les violences envers les femmes en situation de handicap et les femmes sourdes ».
- Membre de l'**Association canadienne pour la prévention de la violence (EVA CAN)**. EVA CAN est un organisme national à but non lucratif dont le but principal est de sensibiliser la population à la violence basée sur le genre. L'Association intervient aussi auprès de diverses instances fédérales afin de lutter contre ce type de violence. L'AQPV participe aux rencontres téléphoniques qui se déroulent à quelques reprises durant l'année.

Communications

Que ce soit via son infolettre, son site Internet, sur les réseaux sociaux ou dans les médias traditionnels, les communications de l'AQPV permettent d'être à l'affût des changements législatifs, du développement des services et de tout ce qui se fait dans le domaine de la victimologie.

L'infolettre

L'infolettre de l'AQPV informe en continu des travaux en cours à l'Association, des événements à venir, des nouvelles parutions, etc. Elle compte 638 abonnés à ce jour, comparativement à 472 l'an passé. D'avril 2017 à mars 2018, 8 infolettres ont été produites, lues à 2 263 reprises !

Sur les réseaux sociaux

■ L'incontournable Facebook

Le nombre de J'aime...

1 ^{er} avril 2017	31 mars 2018
633	861



Le top 5 des articles avec la plus grande portée...

Date	Annonce	Portée
09/05/2017	Nouvelle édition entièrement mise à jour du guide « Quand le contrevenant est un adolescent »	6311
27/10/2017	Les guides de la série <i>Droits et recours des victimes d'actes criminels</i>	5452
20/10/2017	En appui au mouvement #MoiAussi, promotion de la ligne-ressource sans frais pour les victimes d'agression sexuelle	5417
27/03/2018	Lancement de la campagne de membership	3450
06/02/2018	Programme de formation 2018-2019	2580



■ Le professionnel LinkedIn

Cela fait tout juste un an que l'Association a ouvert sa page professionnelle LinkedIn. De nombreux efforts ont été déployés afin d'appivoiser cette nouvelle plateforme et les résultats sont au rendez-vous. En effet, c'est en moyenne plus de 2500 professionnels qui sont rejoints par les publications de l'AQPV chaque mois. Afin de poursuivre dans cette voie, suivez notre page professionnelle, vous y trouverez toute l'actualité de l'Association !



Le texte de la présidente Arlène Gaudreault, « Lorsque la poussière sera retombée », rédigé dans la foulée du mouvement #MoiAussi, a été reproduit dans les pages des journaux *Le Devoir*, *La Voix de l'Est* et *Le Soleil* et dans *La Presse+*.

Consultations et échanges

Échanges avec la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels sur les besoins des personnes victimes d'homicide et le suivi du plan d'action soumis au Protecteur du citoyen, juin 2017.

Consultation du Service de police de la Ville de Montréal pour le Plan directeur en matière de violence conjugale et intrafamiliale 2018-2022, juillet 2017.

Évaluation du programme Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus (PEAD) par Emploi et Développement social Canada, août 2017.

Consultation publique sur l'examen du système de justice pénale du gouvernement fédéral organisée par l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, août 2017.

Examen du Bureau national pour les victimes d'actes criminels dans le but d'évaluer sa pertinence et son efficacité continues, octobre 2017.

Consultation publique sur la transformation du système de justice pénale canadien organisée par Justice Canada, novembre 2017.

Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels organisé par le Secrétariat à la condition féminine, décembre 2017.

Rencontre avec des membres du Jeune Barreau de Montréal en lien avec un projet de guide d'information et d'accompagnement destiné aux personnes qui contestent une décision de l'IVAC auprès du Tribunal administratif du Québec, janvier 2018.

Rencontre avec Marie-Christine Michaud, porte-parole et coordonnatrice du Réseau des CAVAC, février 2018.

Participation à des activités

Chaque année, l'AQPV participe à de nombreuses activités qui permettent de maintenir et d'accroître son ancrage dans les divers milieux de pratique et d'intervention auprès des victimes d'actes criminels.

Tenue d'un kiosque lors de la 20^e édition du Salon VISEZ DROIT, avril 2017.

Cocktail-bénéfice au profit du Centre de services de justice réparatrice sur le thème « Rencontres improbables », mai 2017.

Colloque de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, octobre 2017.

Première du documentaire « Déchirements » de Raymonde Provencher, qui présente l'ampleur du problème des mariages forcés au Québec, octobre 2017.

Lancement des capsules vidéo pour les parents d'adolescent.es du programme « Empreinte – Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel » (RQCALACS-UQAM), octobre 2017.

Lancement des capsules vidéo « Pour une enfance en sécurité et sans violence » du Regroupement des organismes ESPACE du Québec, octobre 2017.

Tenue d'un kiosque lors du 38^e Congrès de la Société de criminologie sur le thème « Intervenir en contexte de vulnérabilité : mieux connaître pour mieux agir », novembre 2017.

Journée-conférences portant sur les victimes et la justice organisée par l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, novembre 2017.

Webconférence « Approche axée sur les victimes dans le cadre de la justice réparatrice » offerte par le Centre de la politique concernant les victimes, novembre 2017.

Journée-conférence sur les jeunes et la santé mentale sur le thème « Apparences », novembre 2017.

Remise du Prix de la Justice 2017 du ministère de la Justice du Québec, décembre 2017.

Conférence de presse du Réseau des CAVAC pour présenter leur nouvelle image et dévoiler de nouveaux outils numériques pour les personnes victimes, leurs proches et les témoins d'actes criminels, janvier 2018.

Lancement du *Guide de retour au travail après un drame* de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, février 2018.

Formation « Comprendre la réalité des hommes victimes d'abus sexuels dans leur enfance et les spécificités de l'intervention » offerte par le Centre de Ressources et d'Intervention Pour Hommes Abusés Sexuellement dans leur Enfance (CRIPHASE), février 2018.

35^e anniversaire de Concertation femme, mars 2018.

Colloque « Compétence parentale, garde des enfants, violence conjugale : comment évaluer le meilleur intérêt de l'enfant ? » organisé conjointement par FemAnVi et Trajetvi, mars 2018.

Forum « La participation de l'enfant au processus de justice : où en sommes-nous ? – Défis et pratiques prometteuses » organisé par le Bureau international des droits des enfants, mars 2018.

Ressources et dépenses

Résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2018¹

Les résultats financiers de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 présentent des produits de 523406\$, des charges de 512408\$, donc un excédent pour l'exercice de 10998\$. L'actif net non affecté pour les opérations courantes de l'Association au 31 mars 2018 est maintenant de 47 651 \$.

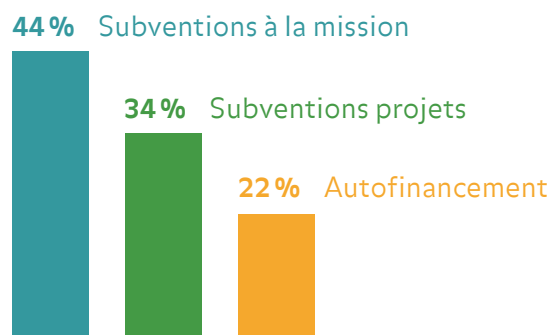
Résultats du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Pour la période 2017-2018, les activités de l'AQPV ont pu se réaliser grâce aux subventions gouvernementales (44% des revenus), dont la principale provient du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (185000\$) par le biais du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales qui contribue, quant à lui, à hauteur de 42480\$ pour le soutien à la mission de défense collective des droits. Plusieurs autres subventions gouvernementales (34%) ont été accordées pour soutenir la réalisation de projets spécifiques, notamment par le ministère de la Justice du Canada (75280\$) pour les travaux d'édition de guides de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels* et pour le nouveau projet «Sensibiliser, informer et outiller les parents en lien avec la cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes». Le ministère de la Justice du Québec a également accordé des subventions de 103668\$ pour le financement de deux projets de formation et du projet de formation et de sensibilisation à la Charte canadienne des droits des victimes. Les revenus générés par le programme de formation annuel, la vente de documents, les cotisations des membres et autres sources ont été de 116296\$ (22%).

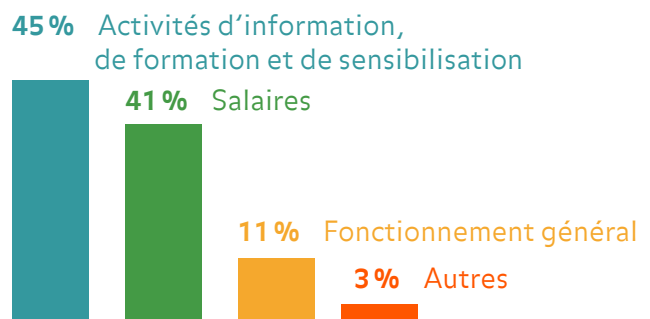
Les dépenses relatives aux salaires et charges sociales ont été de 210459\$ (41%), les dépenses reliées aux activités d'information, de formation et de sensibilisation ont été de 232317\$ (45%), tandis que les frais de fonctionnement général de l'Association ont été de 57375\$ (11%). Par ailleurs, 11 176\$ (2%) ont été consacrés à la maintenance de la base de données et à la refonte du site Internet et 1081\$ (1%) à l'amortissement des immobilisations.

Fabien Michaud
Trésorier

Produits



Charges



¹ Les informations financières sont extraites du Rapport de l'auditeur indépendant, APSV, comptables professionnels agréés inc.

7

Ministères subventionnaires en 2017-2018

Justice
Québec 

 Ministère de la Justice
Canada

*Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales*
Québec 



Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

www.aqpv.ca

4305, rue d'Iberville, bureau 201
Montréal (Québec) H2H 2L5
Tél. : 514 526-9037 Téléc. : 514 526-9951
Courriel : aqpv@aqpv.ca



*Au cœur
de vos droits*